

Séance ordinaire du 27 octobre 2020

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi vingt-sept octobre deux mille vingt à neuf heures trente-sept, par visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Clément Genest et Janet Jones, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Gaétan Drouin, directeur général adjoint – services de proximité (partiellement), Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, Matthieu Boivin, directeur du Bureau de la mairie, Félix Masson, directeur adjoint du cabinet et responsable des relations médias (partiellement), et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2020-10-19

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 27 octobre 2020.

CE-2020-10-20**Aides financières au bénéfice d'organismes de la communauté**
[Document d'aide à la décision GRE-2020-032](#)

Il est résolu d'accorder les aides financières aux organismes de la communauté, telles qu'elles sont indiquées en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2020-032, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2020-10-21**Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à des activités**
[Document d'aide à la décision GRE-2020-033](#)

Il est résolu d'autoriser les membres du conseil de la Ville à participer aux activités organisées au bénéfice d'organismes de la communauté, telles qu'elles sont indiquées en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2020-033, et tout autre membre du conseil de la Ville intéressé, et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à ces événements.

CE-2020-10-22**Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif sur la sécurité publique et la circulation du 30 septembre 2020**
[Document d'aide à la décision INC-2020-014](#)

Le procès-verbal de la rencontre du comité consultatif sur la sécurité publique et la circulation tenue le 30 septembre 2020, est déposé, à titre d'information.

CE-2020-10-23**Crédit additionnel relatif au *Programme d'aide financière au loisir des personnes handicapées* pour la réalisation du *Programme d'accompagnement en loisirs pour les personnes handicapées* et convention d'aide financière à intervenir avec L'Association régionale de loisir pour personnes handicapées de la Chaudière-Appalaches et désignation d'une représentante**
[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2020-020](#)

Il est résolu de recommander au conseil de Ville d'accepter les crédits additionnels au montant de 15 000 \$ en provenance du *Programme d'aide financière au loisir des personnes handicapées* pour le soutien financier au service d'intégration du programme *Camp de jour*.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter un crédit additionnel au montant de 10 000 \$ au poste de dépense indiqué à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2020-020, considérant un revenu supplémentaire équivalent au poste de revenu indiqué à cette fiche de prise de décision.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure la convention d'aide financière à intervenir avec L'Association régionale de loisir

pour personnes handicapées de la Chaudière-Appalaches, telle qu'elle est annexée à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à cette convention et à la présente résolution.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de désigner madame Barbra Tremblay, chef du Service du développement social et communautaire de la Direction de la vie communautaire, à titre de représentante de la Ville et de l'autoriser à soumettre annuellement une demande d'aide financière au *Programme d'aide financière en loisir des personnes handicapées* dans le cadre du programme *Camp de jour* et d'en assurer tous les suivis requis.

CE-2020-10-24

Aide financière au Club de curling Etchemin (1961) ltée [Document d'aide à la décision DVC-SPO-2020-015](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder au Club de curling Etchemin (1961) ltée une aide financière de 17 956,41 \$, soit un montant de 8 876,01 \$ en 2019 et un montant de 9 080,40 \$ en 2020, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne, et de décréter que s'il y a de la taxation d'ajustement en cours d'année, les montants sont ajustés en conséquence.

CE-2020-10-25

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 1 964 990 du cadastre du Québec (1915, chemin Lambert, secteur Saint-Nicolas) [Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-010](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit la coupe d'arbres dans une érablière, l'exploitation d'un commerce de randonnées en traineau à chiens ou en raquettes, l'aménagement d'un stationnement et l'utilisation d'un bâtiment servant aux randonnées en traineau à chiens ou en raquettes, sur une partie du lot 1 964 990 du cadastre du Québec, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-010.

CE-2020-10-26

Rapport sur la consultation écrite, adoption du Second projet de règlement RV-2020-20-31 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (autoriser et encadrer l'implantation de conteneurs pour la récupération de vêtements et articles usagés) et maintien de la procédure référendaire [Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-089](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de prendre acte du rapport sur la consultation écrite à l'égard du Projet de règlement RV-2020-20-31 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement décrétée par le conseil de la Ville conformément par l'*Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 7 mai 2020*.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2020-20-31 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, avec changements par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2020-03-49, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-089. Ce Second projet de règlement a pour objet d'autoriser et encadrer l'implantation de conteneurs pour la récupération de vêtements et articles usagés sur le territoire de la ville. Les changements apportés par rapport au projet de règlement consistent à :

- ajuster les dimensions exigées des conteneurs de dons de vêtements et d'articles usagés en fonction des standards de l'industrie, converties en mètres cubes de manière à hausser le volume à 4,6 m³ plutôt que 4,5 m³ (sur un terrain où sont exercés certains usages commerciaux), et à 6,2 m³ plutôt que 6 m³ (sur un terrain où sont exercés certains usages du groupe conservation et récréation extérieure et du groupe public et communautaire);
- retirer les dispositions relatives à la hauteur maximale ainsi qu'à la superficie maximale des conteneurs;
- retirer l'exigence d'afficher l'identification de l'exploitant sur la face du conteneur sur laquelle est située la porte;
- ajouter la zone P1217 dans la liste des zones autorisant un conteneur sur les terrains où l'usage principal exercé fait partie de la classe d'usage L300 (patinoire ou autres terrains de sport).

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que la procédure référendaire, à l'égard de ce Second projet de règlement, est maintenue conformément à l'*Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 7 mai 2020*.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que la procédure référendaire, lorsqu'une telle exigence est prévue à la loi, d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par la transmission de demandes écrites à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public.

CE-2020-10-27

Rapport sur la consultation écrite et adoption du Règlement RV-2020-20-52 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (autoriser un panneau-réclame dans la zone M1027, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-116](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de prendre acte du rapport sur la consultation écrite à l'égard du Projet de règlement RV-2020-20-52 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, décrétée par le conseil de la Ville conformément à l'*Arrêté numéro 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 4 juillet 2020*.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2020-20-52 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, avec changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2020-05-67, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-116. Ce règlement a pour objet d'autoriser l'installation d'un panneau-réclame dans la zone M1027, aux conditions prévues au Projet de règlement de même que d'autoriser des enseignes autonomes dans les zones C1002 et M1027, aux conditions prévues au

Projet de règlement (hauteur et superficie). Il vise également à corriger une erreur d'écriture à l'égard de la numérotation d'une des zones (remplacement de la zone X1050 par M1055). Le changement apporté par rapport au Projet de règlement consiste à corriger une erreur cléricale à l'égard de la disposition spécifique concernant la zone M1027, soit par l'ajout de cette disposition à l'article 478.4 au lieu de 483.1.

CE-2020-10-28

Rapport de consultation écrite et adoption du Règlement RV-2020-20-47 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement (permutation de zones prioritaires de développement et de réserves, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-118](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de prendre acte du rapport sur la consultation écrite à l'égard du Projet de règlement RV-2020-20-47 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, décrétée par le conseil de la Ville conformément à l'*Arrêté numéro 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 4 juillet 2020*.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2020-20-47 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, et ce, sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2020-05-10.

CE-2020-10-29

Adoption du Règlement RV-2020-20-41 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (diminution de la densité résidentielle nette minimum et de la marge de recul latérale minimum ainsi qu'un ajustement de la zone tampon, zone H1042, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-120](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2020-20-41 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2020-05-71.

CE-2020-10-30

Construction sur l'assiette d'une servitude de passage et de stationnement sur une partie du lot 5 559 973 du cadastre du Québec (5750, rue J.-B.-Michaud, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision DEV-2020-120](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser la construction d'un bâtiment sur une partie du lot 5 559 973 du cadastre du Québec, soit sur la parcelle trois du plan préparé par l'arpenteur-géomètre monsieur Daniel Ayotte, sous le numéro 13 201 de ses minutes, daté du 17 avril 2017, conformément à la clause 2.1.3.3 de l'acte de servitude publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lévis le 6 octobre 2017, sous le numéro 23 417 332.

CE-2020-10-31**Dérogation au règlement RVCE-2016-16-16 intérieur du comité exécutif pour la tenue de l'assemblée générale annuelle de *Développement économique Lévis***[Document d'aide à la décision DEV-2020-121](#)

Il est résolu d'autoriser exceptionnellement en raison de la pandémie de la COVID-19 une dérogation au Règlement RVCE-2016-16-16 intérieur du comité exécutif pour la tenue de l'assemblée générale annuelle de *Développement économique Lévis*, tel qu'elle est indiquée à la fiche de prise de décision DEV-2020-121.

CE-2020-10-32**Attribution du contrat pour la fourniture et la location ou l'achat de chargeuses articulées sur roues**[Document d'aide à la décision APP-2020-156-R-1](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture et la location ou l'achat de chargeuses articulées sur roues (4 x 4 de 2,7 m³, 3.5Vg3) (appel d'offres 2020-50-82), à Équipement wajax, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 863 367 \$, avant TPS et TVQ, pour le lot A, et pour une dépense estimée à 336 090,81 \$, avant TPS et TVQ, pour le lot B, dont les paiements de location se font au bailleur Société de financement d'équipement (Wells fargo wells fargo equipment finance company), conformément au devis et à sa soumission.

CE-2020-10-33**Attribution du contrat pour la fourniture de quatre fourgons utilitaires**[Document d'aide à la décision APP-2020-161](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture de quatre fourgons utilitaires (pour trois projets : TPD-2020-39, GEU-2020-15 et APP-2020-46) (appel d'offres 2020-50-83), à 9252-6698 Québec inc., faisant affaires sous le nom Mercedes-benz St-Nicolas, au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense totale pour les trois projets estimée à 382 210 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2020-10-34**Acquisition du lot 2 384 097 du cadastre du Québec (rue Michel-Bégin, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville) et financement afférent**[Document d'aide à la décision APP-GI-2020-044](#)

Il est résolu d'accepter la promesse de vente du lot 2 384 097 du cadastre du Québec, selon les conditions énoncées à la promesse de vente annexée à la fiche de prise de décision APP-GI-2020-044, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à cette vente et à la présente résolution.

Il est également résolu de financer cette dépense au montant maximal de 150 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2019-19-04.

CE-2020-10-35**Financement de la dépense relative aux travaux de climatisation du Centre Paul-Bouillé**

[Document d'aide à la décision GEN-2020-107](#)

Il est résolu de financer la dépense relative aux travaux de climatisation du Centre Paul-Bouillé au montant maximal de 33 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2017-16-61.

CE-2020-10-36**Levée de la séance**

La séance est levée à 13 h 35.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
